



ROSEMÈRE

Une ville en harmonie!

Politique culturelle

Octobre 2004

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE.....	3
ROSEMÈRE, UN PORTRAIT	4
Histoire	4
Profil géopolitique.....	5
Profils démographique et socio-économique	6
Histoire culturelle	7
PRINCIPES DIRECTEURS	9
MISSION ET ORIENTATIONS	10
Mission	10
Orientations	10
1. Promotion	
2. Protection	
3. Maintien et développement du partenariat	
4. Continuité	
5. Soutien	
PISTES D'INTERVENTION	11
• Promotion des arts et de la culture	
• Protection du patrimoine bâti et naturel	
• Maintien et développement des liens de partenariat	
• Continuité du support offert pour les activités artistiques et culturelles s'adressant aux citoyens de tous âges et aux familles	
• Soutien aux artistes professionnels et de la relève	
ANNEXE 1 : loi sur le statut professionnel des artistes.....	14
ANNEXE 2 : Liste des présences à la consultation publique	15
ANNEXE 3 : Compte-rendu des interventions	16
REMERCIEMENTS ET PRÉSENTATION DU COMITÉ	20
BIBLIOGRAPHIE	21

PRÉAMBULE

C'est au début de 2003 que la Ville de Rosemère entreprend d'élaborer sa première véritable politique culturelle. Un comité élabore alors le canevas et l'échéancier en plus de réaliser les premières étapes. Par la suite, la municipalité fait appel à l'expertise du Conseil de la Culture des Laurentides pour l'assister dans ce mandat.

La municipalité désire d'abord faire le point sur ses actions en la matière, évaluer la demande et développer une politique qui réponde tant à ses valeurs qu'à ses ressources le tout devant, bien entendu, faire partie d'un processus de consultation auprès de ses citoyennes et citoyens.

Le présent document présente donc le portrait succinct de la situation culturelle ainsi que les grandes orientations proposées par le comité de la politique culturelle devant assurer l'avenir du développement des arts et de la culture dans la Ville de Rosemère.

ROSEMÈRE, UN PORTRAIT

HISTOIRE

En septembre 1683, Louis XIV, roi de France, concède des terres à Michel Sidrac Du Gué, capitaine du régiment Carignan-Sallières et commandant de Ville-Marie, pour le remercier de ses loyaux services.

Celui-ci meurt en 1688 laissant derrière lui une nombreuse progéniture. Quelques-uns d'entre eux embrasseront la carrière militaire, d'autres la vie religieuse, d'autres encore choisiront le mariage.

En 1714, la Seigneurie des Mille-Iles est concédée par la Couronne de France à deux des gendres de Michel Sidrac Du Gué.

1730 voit les premiers colons arriver sous la direction de Marie-Thérèse Du Gué, fille de Michel Sidrac. À partir de cette date, la Seigneurie est divisée en deux. Une partie comprendra Rosemère.

À la mort de Marie-Thérèse Du Gué, sa fille Suzanne prend la relève. Au mariage de celle-ci, la Seigneurie des Mille-îles prend le nom de Blainville.

En 1817, décède le dernier seigneur colonisateur de la Seigneurie. La portion de la Seigneurie de Blainville devenue Rosemère passe aux mains du procureur général du Haut Canada, Monsieur William Clauss.

Au début du XX^e siècle, Rosemère doit son essor à la première locomotive.

Le 1^{er} janvier 1947 des citoyens parviennent à ce que la paroisse de Rosemère se détache de celle de Sainte-Thérèse. C'est ainsi que Rosemère se dote d'un premier conseil municipal mené par le maire Raymond Perrault et six conseillers.

En 1958, la croissance de la population est telle que le maire H.J.Hemmens s'adresse au gouvernement provincial pour que Rosemère obtienne le statut de ville. L'assemblée parlementaire accepte la demande et Rosemère reçoit le statut de ville dans la même année.

PROFIL GÉOPOLITIQUE

Située au nord de Montréal et de Laval, longeant la rive nord de la rivière des Mille-Iles, Rosemère fut d'abord un site de villégiature en milieu agricole.

La Ville de Rosemère fait partie de la Municipalité régionale de comté (MRC) Thérèse-de Blainville (130 514 habitants), l'un des secteurs les plus densément peuplés des Laurentides. Depuis juin 2000, la MRC Thérèse-De Blainville fait partie de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

Avantagée géographiquement par le développement du réseau routier, notamment les autoroutes 15 et 640, Rosemère joue maintenant un rôle commercial important tout en ayant jalousement protégé son caractère champêtre.

Outre les services commerciaux que l'on y retrouve, les 13 940 habitants de Rosemère sont bien desservis tant au plan scolaire que religieux. On retrouve sur son territoire de nombreuses écoles privées et publiques, francophones et anglophones ainsi que plusieurs églises de confessions différentes.

La municipalité offre à ses citoyens des services de qualité et des installations fonctionnelles et modernes. Le réseau des parcs, bien planifié, va bien au-delà des normes reconnues en terme de superficie.

Toujours soucieuse de son environnement, Rosemère mise sur plusieurs projets et règlements afin de protéger et de promouvoir, pour ses résidents, un milieu de vie sécuritaire et agréable. Contrôle des pesticides, compostage, cueillette sélective, reboisement et autres projets ont fait de Rosemère un leader de sa région au point de vue environnemental.

Bien appuyée par de nombreux organismes bénévoles, Rosemère se caractérise également par la qualité de sa vie communautaire. Fêtes en plein air, bibliothèque, expositions, chorale, rencontres sportives, sports de plein air, activités culturelles, de tout pour tous et chacun.

PROFILS DÉMOGRAPHIQUE ET SOCIO-ÉCONOMIQUE

Les années 80 subissent une forte croissance de la population. Le développement résidentiel et la qualité de l'environnement sont au premier plan. La municipalité s'adapte et les services à la population évoluent au même rythme que la multiplication des associations bénévoles.

De 1991 à 2001, une augmentation de 19,5 % de la population a fait passer le nombre des citoyens de 11 198 à 13 391. Les plus récentes données évaluent à 13 940 le nombre actuel de Rosemérois, ce qui représente un taux de croissance de 4,1 % depuis 2001. Rosemère se différencie de la M.R.C. par un âge médian plus élevé à 38,6 ans contre 35,2 pour la population de la M.R.C.

En termes de scolarité, la population de Rosemère est plus scolarisée que celle du reste de la MRC. En général, dans toutes les tranches d'âge (20-34 ans, 35-44 ans, 45-64 ans) le niveau d'études universitaires est élevé de plus de 10% en faveur de Rosemère.

Deux communautés se partagent le territoire de Rosemère. Entre 1996 et 2001, la proportion de la population roseméroise ayant le français comme langue première a légèrement augmenté, passant de 75,5 % à 76,28 %, alors que la population de langue anglaise diminuait de 0,16 %.

L'excellente santé financière de Rosemère est un autre élément caractérisant son attrait. Stabilité et continuité ont permis à Rosemère d'offrir à ses citoyens le plus bas taux de taxation de la MRC. Son niveau d'endettement est également de beaucoup inférieur à la moyenne des municipalités.

La ville de Rosemère enregistre un taux de chômage de 4,5 %, comparativement à 5 % pour la MRC et à 8,2 % pour le reste du Québec.

HISTOIRE CULTURELLE

Les communautés anglophone et francophone cohabitent à Rosemère depuis longtemps, chacune y laissant son empreinte et ses institutions. En 1992, une consultation publique confirmait la volonté de la population de conserver à la Ville de Rosemère un statut bilingue.

Endroit de villégiature très recherché à une certaine époque, Rosemère s'est enrichie de magnifiques demeures, de vastes propriétés superbement aménagées et d'un paysage urbain distinctif où se mêlent harmonieusement les traditions d'aménagement anglophone et francophone.

Les années 90 marqueront à plusieurs reprises le couronnement de Rosemère comme une ville à caractère champêtre. Sur une période de dix ans, elle remportera pas moins de 12 prix d'excellence pour la beauté de son patrimoine naturel dont un, en 1998, en architecture de paysage. Cette reconnaissance tant nationale qu'internationale est la consécration ultime de plusieurs années d'efforts et d'engagements afin d'offrir aux citoyennes et citoyens un cadre de vie où l'esthétique et la protection de l'environnement vont de pair. L'engagement des élus à préserver le caractère champêtre de Rosemère, l'engagement des citoyens à fleurir et à maintenir leur propriété belle et propre ainsi que l'effort des employés dans leurs actes quotidiens ont permis d'atteindre ce sommet.

Au fil des ans, Rosemère devient naturellement plus verte ; elle aménage des sentiers naturels d'interprétation de la nature et adapte ses structures et infrastructures aux réalités d'aujourd'hui. Les Services de police, de prévention des incendies et des travaux publics ajustent leurs ressources matérielles aux besoins actuels et prévisibles d'une population qui devrait ultérieurement atteindre près de 15 000 habitants.

Rosemère n'est pas que verdure, elle est aussi culture.

Au milieu des années 80, début 90, l'Association culturelle de Rosemère inc.(A.C.R.I.) s'est impliquée dans la promotion du patrimoine, dans la diffusion d'artistes locaux en arts visuels et arts de la scène et dans la production du bulletin municipal.

Le Service des loisirs a, pour sa part, vu le jour en 1975. Regroupant deux divisions : les services récréatifs et le service à la bibliothèque, il sera rebaptisé Services communautaires.

Aujourd'hui, la Ville de Rosemère intervient à différents niveaux en matière d'activités artistiques et culturelles. Elle apporte son soutien aux différents organismes culturels et assure la diffusion d'activités artistiques et culturelles sur le territoire de la municipalité.

Cette diffusion se réalise principalement

- par les services de la bibliothèque publique et les expositions qui y sont présentées;
- par une programmation d'ateliers culturels destinés aux enfants et aux adultes;

- par un symposium de peinture biennal en collaboration avec le comité socioculturel de Rosemère;
- par la présentation de spectacles en partenariat avec les villes environnantes et le Théâtre Lionel-Groulx ;
- par l'événement annuel « Printemps des arts » en collaboration avec la Commission scolaire des Mille-Iles ;
- par son support aux « Journées de la culture »;
- par l'achat de 24 œuvres exposées à vue dans l'hôtel de ville.

PRINCIPES DIRECTEURS

Soucieuse d'offrir à la population roseméroise un milieu de vie enrichissant et sain, la ville de Rosemère comprend que l'environnement, les arts et la culture sont des facteurs indissociables de développement en :

Reconnaissant que les arts et la culture

- Sont porteurs d'harmonie et tissent les liens sociaux;
- Contribuent à l'épanouissement et à l'expression des citoyens;
- Prennent part à la santé globale des Rosemérois et à celle de la ville.

Reconnaissant que le patrimoine bâti et naturel

- Est révélateur de l'histoire de Rosemère;
- Participe intimement à la culture roseméroise;
- Représente un caractère distinctif à préserver;
- Contribue au bien-être des citoyens et des visiteurs;
- Développe un sentiment de fierté et d'appartenance chez les citoyens.

Reconnaissant l'importance de son rôle

- Auprès des créateurs et artistes contribuant fortement à l'évolution de la vie culturelle de Rosemère ;
- Dans l'éclosion du potentiel créateur de la jeunesse roseméroise ;
- Dans la création de liens avec d'autres municipalités et organismes favorisant ainsi l'accès à la culture à un plus grand nombre de personnes.

MISSION

La Ville de Rosemère entend favoriser l'expression artistique et culturelle de ses citoyens et préserver le cachet unique de son environnement.

ORIENTATIONS

Afin d'atteindre cet idéal, la Ville de Rosemère s'est fixée des orientations axées sur :

1. La *PROMOTION* des arts et de la culture
2. La *PROTECTION* du patrimoine bâti et naturel
3. Le *MAINTIEN* et le *DÉVELOPPEMENT* des liens de partenariat
4. La *CONTINUITÉ* du support offert pour les activités artistiques et culturelles s'adressant aux citoyens de tous âges et aux familles
5. Le *SOUTIEN* aux artistes professionnels et de la relève (voir annexe 1).

PISTES D'INTERVENTION

Plusieurs pistes d'intervention sont pressenties en vue de concrétiser les orientations choisies.

Promotion des arts et de la culture

- Donner la vocation de *Maison de la culture* à la maison patrimoniale Hamilton. Y offrir une programmation de grande qualité permettant d'éveiller l'intérêt des citoyens pour l'art et la culture et de mettre en valeur le talent des artistes de Rosemère et d'ailleurs;
- Accentuer la fonction de la bibliothèque en ce qui concerne la promotion du livre et la sensibilisation à la lecture par des animations culturelles;
- Soutenir la récurrence des expositions d'arts visuels dans les lieux publics culturels et en favoriser la diversité;
- Contribuer à la diffusion et à la promotion des événements artistiques et culturels par le biais des outils d'information municipaux.

Protection du patrimoine bâti et naturel

- Finaliser les circuits pédestres patrimoniaux déjà tracés et faire la promotion de l'histoire via des panneaux d'interprétation;
- Maintenir et renforcer les règles concernant la protection de l'environnement, les bâtiments, sites et biens d'intérêts patrimoniaux;
- Envisager une réglementation municipale protégeant de la démolition les maisons anciennes;
- Proposer aux propriétaires de maisons anciennes une politique d'encouragement à la rénovation conservant l'aspect original du bâtiment;
- Préserver le caractère rural de Rosemère. Équilibrer les permis commerciaux et résidentiels. Favoriser l'éclosion de petits cafés, galeries ou petites boutiques sur l'artère principale de Rosemère.

Maintien et développement des liens de partenariat

- Poursuivre l'entente régionale au sein de la MRC Thérèse de Blainville contribuant à la diffusion de spectacles professionnels sous l'égide du diffuseur régional « Théâtre Lionel Groulx ».
- Maintenir la programmation inter municipale concernant les activités et ateliers culturels pour adultes. Élargir l'offre de services de Rosemère dans ce domaine dans une optique de complémentarité.
- Favoriser la mise en place d'une complémentarité des programmations culturelles (spectacles) avec les villes environnantes.
- Contribuer, de concert avec les institutions scolaires, à la mise en valeur des talents artistiques des jeunes élèves.
- Établir des liens avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec ayant pour objectif de signer une entente de développement culturel.

Continuité du support offert pour les activités artistiques et culturelles s'adressant aux citoyens de tous âges et aux familles

- Maintenir le niveau d'excellence et la gratuité des services de la bibliothèque;
- Voir à l'augmentation de la collection livresque de la bibliothèque et à l'entretien de son laboratoire informatique;
- Collaborer à l'organisation du symposium de peinture (biennal);
- Bonifier l'offre du Service des loisirs de Rosemère en ce qui a trait aux cours, conférences et ateliers d'initiation aux arts et à la culture.

Soutien aux artistes professionnels et de la relève

- Privilégier l'engagement d'artistes professionnels de Rosemère dans le cadre d'événements municipaux ou de projets d'embellissement urbain particulièrement par l'intégration des arts;
- Offrir la possibilité à la relève professionnelle de se réaliser à l'intérieur d'événements à caractère culturel ou social;
- Instaurer, selon des critères à établir, la remise d'une bourse d'excellence à de jeunes artistes Rosemérois de niveaux collégial et universitaire;

- Contribuer aux frais organisationnels et/ou publicitaires (carton d'invitation, affiche...) des artistes rosemèrois de la relève professionnelle lors de prestations artistiques publiques;
- Instaurer une politique d'acquisition d'œuvres.

ANNEXE 1

LRQ, c.s-32.01

Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs.

Statut d'artiste professionnel

A le statut d'artiste professionnel, le créateur du domaine des arts visuels, des métiers d'art ou de la littérature qui satisfait aux conditions suivantes :

- *il se déclare artiste professionnel;*
 - *il crée des œuvres pour son propre compte;*
 - *ses œuvres sont exposées, produites, publiées, représentées en public ou mises en marché par un diffuseur ;*
 - *il a reçu de ses pairs des témoignages de reconnaissance comme professionnel, par une mention d'honneur, une récompense, un prix, une bourse, une nomination à un jury, la sélection à un salon ou tout autre moyen de même nature. »*
-

LRQ, c.s-32.1

Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma.

Statut professionnel de l'artiste

Pour l'application de la présente loi, l'artiste qui s'oblige habituellement envers un ou plusieurs producteurs au moyen de contrats portant sur des prestations déterminées est réputé pratiquer un art à son propre compte. »

L'artiste de la relève est réputé être en voie de professionnalisation. Il compte de deux à cinq ans de pratique dans un contexte professionnel, mais n'a pas atteint tous les critères décrits plus haut.

ANNEXE 2

LISTE DES PRÉSENCES À LA CONSULTATION PUBLIQUE

25 septembre 2004
Maison Hamilton

NOMS

- 1 BORECKI, LYDIA
- 2 CARON, ÉLISE
- 3 CORBEIL-HIRIS, MICHELINE
- 4 CYR, DIANE
- 5 DORAIS, JEANNINE
- 6 FOLEY, CAROLINE
- 7 LALANDE, LOUISE
- 8 LIVERNOCHE, DANIEL
- 9 LÛTTGEN, FRANÇOISE
- 10 MAILLÉ, CAROLE
- 11 MASSON, ANDRÉ ARMAND
- 12 NADEAU, GUY
- 13 PHELPS, AUDREY J.
- 14 POIRIER, CHRISTIANE
- 15 ROY, ALAIN
- 16 SIMARD, MADONE

ANNEXE 3

COMPTE RENDU DES INTERVENTIONS CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA POLITIQUE CULTURELLE

25 septembre 2004-
Maison Hamilton
106 Grande-Côte, Rosemère

Mot d'introduction par Madame Monique Richer, mairesse de Rosemère :

Bienvenue à tous dans la Maison Hamilton. Nous vivons aujourd'hui un moment important : la naissance d'une politique culturelle. Nous avons longtemps, dans le passé, investi dans les sports. Mais, jusqu'à ce jour, Rosemère n'avait pas de véritable plateforme pour la culture. Il est donc important de penser à investir dans la culture. La municipalité a un grand rôle à jouer, mais les Rosemérois ont également une fonction très importante dans la vie culturelle de leur ville.

Bon travail et merci de votre collaboration.

***Histoire culturelle** : La ville de Rosemère assure la diffusion d'activités artistiques et culturelles sur le territoire de la municipalité.*

Audrey J. Phelps : J'ai entendu dire que le diffuseur de Sainte-Thérèse cherchait une autre salle de spectacle. Est-ce que la grange située à côté de la Maison Hamilton pourrait faire l'affaire ?

Guy Nadeau En tant que membre du c.a. du Théâtre Lionel-Groulx, je peux confirmer que le diffuseur aurait besoin d'une salle d'environ 350 places. Toutefois, la grange ne peut pas servir à cette fin puisqu'elle comprendrait au maximum 190 places. (confirmation du nombre M. Alain Roy)

***Principes directeurs** : Reconnaissant l'importance des créateurs et artistes.*

Daniel Livernoche Reconnaître l'importance d'offrir une plateforme pour permettre la diffusion des artistes professionnels.

Élise Caron Oui, une plateforme pour les arts professionnels, mais aussi et tout simplement pour l'amour de l'Art.

Diane Cyr La Ville de Rosemère a-t-elle une politique d'achat d'œuvres ?

- Alain Roy Au fil des ans, la ville a acquis une vingtaine d'œuvres d'artistes.
- Audrey J. Phelps Il serait intéressant que la Ville de Rosemère offre une vitrine sur le web aux artistes.
- Christiane Poirier Le site de la ville donne déjà le lien avec l'Association des artistes.
- André A. Masson Agrandir le mot « culture »...S'ouvrir à ce qui se fait ailleurs au Québec et dans le monde.
- Élise Caron Les professionnels en mi-carrière ou en fin de carrière sont oubliés. La politique leur fait-elle une place ? On parle beaucoup d'aider, de soutenir les jeunes de la relève. Peut-on inclure les professionnels en mi-carrière ? Un lien pourrait être créé entre professionnels « avancés » et jeunes de la relève sous forme de mentorat.
- André A. Masson La question du statut d'artiste est délicate. Il faut connaître, présenter cette définition. Il est important aussi d'expliquer la démarche qui doit être faite pour obtenir cette reconnaissance.
- Audrey J. Phelps La municipalité pourrait-elle s'impliquer auprès des enfants via les écoles ?
- Christiane Poirier La ville participe déjà, de concert avec les institutions scolaires, au programme « Printemps des arts ».
- Carole Maillé Cette responsabilité n'incombe pas à la ville. Il existe des programmes du ministère de la Culture, comme « Artistes à l'école » et « Culture éducation ». Pour sa part le Conseil de la culture s'engage dans un projet visant justement l'amélioration des liens entre artistes professionnels et écoles des Laurentides.

Pistes d'intervention : Promotion des arts et de la culture

- Élise Caron Que veut dire ici « programmation de grande qualité » ? Doit-on comprendre que la Maison Hamilton deviendra une vraie maison de la culture à l'instar des maisons culturelles de Montréal ?
- Carole Maillé Une telle idée exige de confier la programmation de la Maison de la culture à une personne ayant les compétences pour le faire. Cela implique l'engagement d'un(e) spécialiste et cet aspect reste à discuter et à étudier par les élus municipaux.

- Audrey J. Phelps La direction de la programmation devrait être assumée par une personne bilingue représentative de la population.
- Daniel Livernoche La maison de la culture sera-t-elle multidisciplinaire ? Subventionnée ?
- Alain Roy Rien n'empêche de penser à des activités à tarification ex. : ateliers culturels, café, spectacles... C'est à l'étude.
- Christiane Poirier Un plan d'action sera réalisé suite à l'adoption de la politique culturelle.
- Alain Roy Dans un premier temps, la Maison Hamilton sera utilisée comme un ajout d'espace pour la réalisation des activités régulières du Service comme les ateliers culturels.

Pistes d'intervention : Promotion du patrimoine bâti et naturel

Carole Maillé explique que ce volet devra faire l'objet d'un remaniement. Les participants sont donc appelés à donner leur opinion sur l'ensemble de la question du patrimoine.

- Diane Cyr La ville donne trop de permis commerciaux. Certains terrains auraient dû être gardés pour autre chose que des commerces.
- André A. Masson La ville a-t-elle une politique concernant la rénovation ?
- Guy Nadeau Les maisons sont tenues de répondre aux règles du PIIA. Certains matériaux peuvent être modifiés mais généralement les matériaux de base doivent rester les mêmes. Les plans passent par l'approbation du service de l'urbanisation.
- André A. Masson Suggestion : Planter des arbres dans les stationnements des centres commerciaux.
- Jeannine Dorais La rue Principale a des problèmes de trottoir, de stationnement, d'absence de petits cafés, de belles boutiques, de salons de thé, de galeries, etc.....
- Alain Roy Cette problématique est étudiée présentement par l'organisme Rues Principales.
- Lydia Borecki Il devrait y avoir un maximum d'étages (2) permis pour les commerces de la rue principale.

- Élise Caron Suggestion : circuit pédestre urbain avec panneaux d'interprétation.
- Daniel Livernoche La promotion du patrimoine pourrait être à l'image de ce qui s'est fait pour le Vieux Terrebonne.
- Alain Roy La Ville de Rosemère a entrepris un projet de circuit patrimonial, mais il n'a pas été diffusé jusqu'à présent.
- Audrey J. Phelps Il faut le plus possible garder l'ambiance rurale d'origine et l'environnement qui a valu la réputation de Rosemère.
- André A. Masson Soutien technique de la municipalité aux propriétaires de maisons patrimoniales nécessitant des rénovations. Ex. : faire profiter à ces propriétaires du pouvoir d'achat de la ville, etc.

Carole Maillé remercie les personnes présentes pour leur précieux apport, tout spécialement en ce qui a trait au patrimoine, car les idées émises sont claires et permettront de mieux définir les objectifs à poursuivre dans ce volet.

REMERCIEMENTS ET PRÉSENTATION DU COMITÉ

La municipalité remercie les personnes suivantes :

Président :

M. Guy Nadeau, conseiller municipal

Représentants municipaux :

M^{me} Christiane Poirier, régisseuse des activités culturelles

M. Alain Roy, directeur des Services communautaires

M^{me} Carole Trépanier, directrice de la bibliothèque

Représentants du milieu des arts et de la culture :

M^{me} Lydia Borecki, artiste (vitrail)

M^{me} Micheline Corbeil-Iris, artiste (peintre)

M^{me} Jeanine Dorais, propriétaire École de peinture Fleurs des Champs

M. Tex Dawson, architecte

M. Bernard Fortier, artiste (musique)

M. Jean-Claude Labelle, amateur (théâtre)

M. André Armand Masson, artiste (sculpture)

M^{me} Audrey J. Phelps, artiste (aquarelliste)

M^{me} Madone Simard, artiste (peintre) et organisatrice du symposium de peinture

Soutien professionnel :

M^{me} Carole Maillé, Conseil de la culture des Laurentides

M^{me} Françoise Lüttgen, Conseil de la culture des Laurentides

BIBLIOGRAPHIE

Site internet

www.ville.rosemere.qc.ca

Monographies locales

« Rosemère : une communauté unie et ouverte vous attend ! » document, 2 pages

« Rosemère, hier et aujourd'hui » bilingue, 10 pages

« Il était une fois ...Rosemère » Ville de Rosemère, bilingue, 60 pages

Programmations

Services communautaires été 2003, bilingue, 12 pages

Activités de loisirs, automne 2003, bilingue, 18 pages

Activités de loisirs hiver 2004, bilingue, 20 pages

Rosemère, Nouvelles Express, Dépliant municipal, 12 pages